

Fiche action 2

Favoriser l'accès au logement (gestion des demandes, attributions, réservations)

Objectifs

Elaborer des repères et des préconisations ainsi que des outils opérationnels pour les acteurs du logement d'insertion, en matière de gestion des demandes de logement, de modes d'attributions et de mise en œuvre des contingents préfectoraux. Cette démarche vise à améliorer les conditions d'accès au logement des publics en difficulté.

Le contexte sur ces questions est particulièrement riche. Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, a lancé une vaste consultation sur les attributions de logements sociaux. Une journée de restitution a été organisée le 22 mai 2013. Quatre groupes de travail se sont réunis :

- Le rapprochement de l'offre et de la demande et la priorisation des demandes.
- L'amélioration du service rendu aux demandeurs : une meilleure information, simplicité, transparence, équité des procédures.
- Politiques d'attribution et spécificités des territoires.
- L'adaptation de l'offre aux besoins, en termes de typologie des logements et d'accompagnement des personnes en difficulté.

Le projet de loi ALUR présenté en Conseil des ministres, le 26 juin 2013, modernise les procédures de demandes de logements sociaux, notamment par l'instauration d'un dossier unique de demande avec l'ensemble des pièces justificatives. Il prévoit également un meilleur partage de la connaissance entre acteurs au niveau intercommunal, tant pour la gestion des demandes que pour celle des attributions. Apparaît aussi un plan partenarial de gestion de la demande de logement social pour les EPCI doté d'un programme local de l'habitat.

Les liens avec les SIAO dans les départements pour le recensement et l'attribution des places d'hébergement et des logements sont également évoqués, mais demandent à être précisés.

L'action permettra de mettre en valeur des pratiques intéressantes susceptibles d'être généralisées.

Méthodologie

A partir d'un échantillon des différentes typologies et modes de gestion de l'offre de logements proposés par les adhérents des Acteurs du logement d'insertion (foyers, résidences sociales, pensions de famille, logements d'insertion dans le diffus, bail glissant, mandat de gestion et sous-location), une analyse des pratiques de gestion des demandes et des attributions sera réalisée. Elle pourrait permettre de répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels impacts sur les caractéristiques du public logé ?
- Quels liens avec les acteurs du territoire et quelle efficacité face aux situations de mal-logement ?
- Quelles pratiques et quels dispositifs d'encadrement des attributions sont efficaces ?
- Quels impacts sur la production et la gestion des logements par les associations ?

Cette analyse sera réalisée au travers d'entretiens avec un groupe de gestionnaires. Les résultats seront discutés par un groupe témoin des ALI pour enrichissement et validation.

Livrables de l'action

Un document final, partagé entre les trois fédérations des ALI, structuré autour :

- de préconisations issues de pratiques à généraliser,
- d'outils pratiques à destination des gestionnaires et des maîtres d'ouvrage,
- de propositions générales destinées aux décideurs publics dans une perspective d'évolution législative ou réglementaire.

www.logementdinsertion.org

Fapil - 6, avenue du Pr André Lemierre 75020 Paris - Tél. : 01.48.05.05.75 - Fax : 01.48.05.32.65 - www.fapil.net

Fédération des Pact - 27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris - Tél. 01 42 81 97 70 - Fax : 01 40 23 93 06 - www.pact-habitat.org

Unaf - 29/31, rue Michel-Ange - 75016 Paris - Tél. 01 40 71 71 10 - Fax : 01 40 71 71 20 - www.unaf.org